



Séance ordinaire du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix décembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Djamel BOUTECHICHE, Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW
Absents ayant donné procuration : Lydie VALLIN à Bernard CZECH, Yves VALIN à Bernard MOREL, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE, Christophe LOURDAUX à Rudy CARLIER, Séverine LASNEAU à Marie-José FACQ, Laurent JOVENET à Franck VALEMBOIS, Jean-Pierre LESAGE à Freddy KACZMAREK
Absentes : Mathilde DESMONS, Arlette PLOUVIN

Monsieur Bernard MOREL a été désigné secrétaire de séance

19 - ATTRIBUTION DE RECOMPENSES POUR DEUX MEMBRES D'UNE ASSOCIATION AUBYGEOISE, POUR LEUR DEVOUEMENT ASSOCIATIF ET LEUR PERFORMANCE SPORTIVE

Monsieur LEMAITRE expose à l'assemblée que lors du Forum des associations en septembre 2025, Monsieur le Maire et son équipe ont décidé de récompenser deux membres actifs d'associations Aubygeoises. L'une pour sa longévité en tant que présidente d'association [REDACTED] présidente de l'Auby Forme depuis plus de 20 ans et [REDACTED] âgé de 10 ans, jeune sportif de l'Ippon Club Aubygeoise dernièrement médaillé sur une compétitions nationale pour la saison 2024/2025. Tous deux, recevront une carte cadeau de 100 € (cent euros) chacun.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le fond et les conditions à l'attribution d'une carte cadeau de 100 € aux personnes citées ci-dessus.

Les crédits correspondants sont inscrits aux chapitres et article du budget de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'attribution d'une carte cadeau de 100 € aux personnes citées ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance

Bernard MOREL



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH